

BRETAGNE

Bulletin régional de la santé de l'abeille

N°11
Septembre
2026

Les canicules ont mis nos abeilles à rudes épreuves. Vous êtes beaucoup à avoir remonté des difficultés de remérages et de fécondations cette année.

La surveillance des réserves de vos colonies est indispensable, jusqu'au lierre et ensuite jusqu'au printemps. Pensez également à vos comptages post-traitement afin de faire un traitement hivernal pour les colonies trop infestées.

Attention également à l'impact de la fausse teigne sur vos colonies et sur le stockage de vos hausses.

La pression en Frelon à pattes jaunes est forte par endroit. Retrouvez quelques infos et conseils utiles dans ce bulletin.

SOMMAIRE

- 1 Journée Technique Sanitaire Apicole régionale 2027 - Marine Malandain (GDS)
- 2 Traitement hivernal : se poser les bonnes questions - Agnès Ménage (GTV)
- 3 Piégeage sélectif de printemps, le réseau de communes s'élargit – Nelly Brégère (GDS)
- 4 Méthodes de lutte au rucher contre le Frelon à pattes jaunes : résultats d'expérimentation au rucher - Camille Gruel (ADA)
- 5 Les bonnes pratiques de nettoyage et de désinfection en routine en apiculture – Agnès Ménage (GTV)
- 6 Bilan de déclarations de ruches 2025 - Camille Gruel (ADA)
- 7 Bilan de janvier à août 2026 des déclarations à l'OMAA et des investigations toutes voies confondues – Agnès Ménage (GTV) Xavier Lefebvre (SRAI)

Actus et annexes

Le **samedi 23 janvier 2027** se tiendra la **journée technique sanitaire apicole régionale** au lycée agricole du Nivot, à **Lopérec**, dans le Finistère.

Ce rendez-vous annuel est ouvert à tous les apiculteurs, que vous soyez apiculteur de loisirs, pluriactif ou professionnel, novice ou confirmé. (photos n° 1 et 2)

Au programme

Une table ronde sur **la sortie d'hiver au rucher, comment réussir sa saison**, avec une apicultrice professionnelle, Myriam PRIGENT et un apiculteur de loisir, Gilbert PIEDNOIR.

Une conférence sur un nouveau danger sanitaire : ***Tropilaelaps* spp., comment faire lorsqu'il arrivera ?**, par Clémence NADAL, vétérinaire conseil à GDS France.

Des **ateliers pratiques d'auto-construction** pour améliorer les pratiques sanitaires en apiculture, présentés par les TSA (Techniciens Sanitaires Apicoles) bretons avec différents thèmes :

- Comment protéger les ruches du frelon asiatique à pattes jaunes
- Comment gérer la charge en *Varroa*
- Comment faire le renouvellement de cires
- Comment prendre soin de soi, avec des techniques et des outils pour limiter les TMS (Troubles Musculo Squelettiques) au rucher



Photo n°1 : Conférence sur l'encagement de reines à la journée technique sanitaire de 2026



Photo n°2 : Atelier pratique sur l'encagement de reines à la journée technique sanitaire de 2026

Les modalités d'inscription vous seront envoyées très prochainement, vous pouvez d'ores et déjà noter la date du 23 janvier 2027 dans vos agendas !



Si depuis l'arrivée de Varroa la mise en place d'un traitement post-récolte est un incontournable, il a longtemps été préconisé seul et il reste encore la seule action mise en place dans beaucoup de ruchers. Cependant, depuis les années 80, il semble que beaucoup de choses aient changé : évolution des virus transmis et pour certains amplifiés par varroa, nouveaux traitements disponibles, modification de l'efficacité des premiers traitements utilisés, mesures biotechniques connues comme efficaces pour ralentir la multiplication du parasite, changement climatique, etc. Il est donc légitime de se demander si une fois ce traitement de fin de saison mis en place, nos colonies sont complètement sécurisées contre leur pire ennemi, alias varroa.

QUID de l'efficacité du traitement à l'APIVAR® en 2026 ?

Les recommandations actuelles sont d'avoir moins de 50 varroas dans les colonies pendant l'hiver. Deux facteurs principaux influencent le fait d'atteindre ou non cet objectif en fin de traitement à l'APIVAR® : le nombre de varroas au moment de la mise en place des lanières et le pourcentage d'efficacité du traitement.

Le nombre de varroas au moment de la mise en place du traitement

La figure n°1 montre sur un logiciel de simulation qu'entre le 1er août et le 1er septembre la population de varroas dans une colonie peut passer de 2 860 à 4 655 individus. Avec une efficacité du traitement de 90 %, la population résiduelle en fin de traitement sera alors de 126 individus après le traitement le plus précoce contre 290 lors du traitement au 1er septembre.

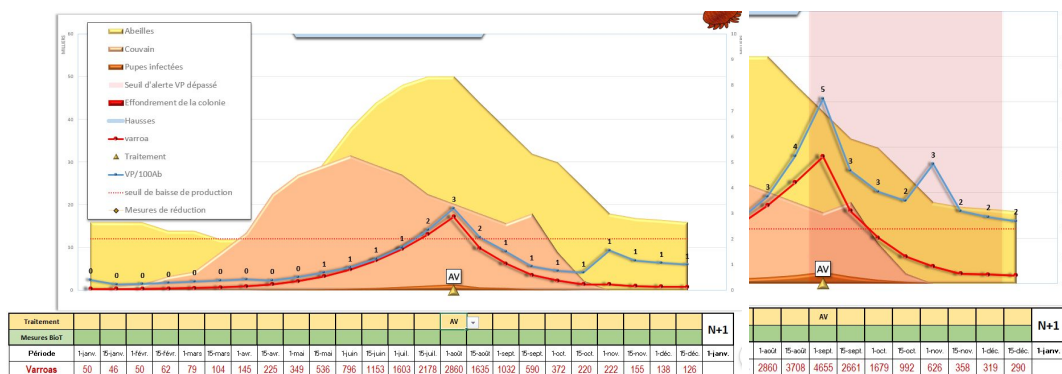


Figure n° 1 : Comparaison du nombre de varroas dans les colonies d'après le logiciel de simulation "Destroy the destructor" de S. Hoffmann.

L'efficacité du traitement APIVAR®

Si dans la simulation précédente, le pourcentage d'efficacité optimiste de 90 % a été utilisé, les derniers tests d'efficacité réalisés par la FNOSAD montrent une médiane d'efficacité de 84,4 % en 2025 avec une diminution progressive de celle-ci depuis 2017 et une rapidité d'action décroissante. La FNOSAD a également constaté une variabilité d'efficacité croissante entre les colonies y compris dans un même rucher.

Les recommandations restent donc de traiter le plus tôt possible et d'anticiper un traitement décalé dans le temps pour une miellée tardive par des mesures de contrôle du parasite mises en place en amont. Cependant, un traitement au 1er août implique un retrait des lanières au 1er novembre et le changement climatique semble nous apporter des arrières saisons avec des températures de plus en plus douces, donc des colonies actives de plus en plus tard dans l'année et avec des risques de réinfestations importants avant l'hivernage réel.

Dans cette situation, une seule recommandation à vous faire :
en décembre, soit on évalue les quantités de varroas dans les colonies
soit on met en place un traitement hivernal systématique !

L'évaluation du niveau d'infestation par varroa

En décembre, seuls des comptages de chutes naturelles sont réalisables.

Méthode :

- 1) Graisser un linge avec de la graisse minérale.
- 2) Déposer le linge graissé sous le plancher grillagé sur **minimum 8 colonies.**
- 3) Relever le linge au bout de **5 jours minimum**
- 4) Compter les varroas. Il ne faut pas comptabiliser les varroas non pigmentés.
- 5) **Traiter si plus de 0,5 varroa tombent par 24h.**



Les traitements hivernaux

Photo n°3 : Comptage des chutes naturelles de varroas.

Le couvain a besoin d'une température entre 34 et 35°C alors que les abeilles peuvent supporter 14°C. Lorsque la température extérieure passe sous les 10°C, la reine arrête de pondre. C'est de cette rupture de ponte hivernale qu'il faut profiter pour faire un traitement hivernal afin qu'il soit le plus efficace possible.

La molécule de choix est l'acide oxalique. Deux méthodes d'application sont possibles : le **dégouttement** (verser un sirop tiède contenant le médicament sur la grappe d'abeilles) et la **sublimation** (exposer les abeilles à une vapeur du médicament). Les études comparant l'efficacité des deux méthodes sont contradictoires donc c'est à l'apiculteur de choisir la méthode qui lui semble la plus facile. De nombreux médicaments à base d'acide oxalique existent, tous sont utilisables par dégouttement, certains sont même prêts à l'emploi (il suffit de les réchauffer). Pour la sublimation, il faut utiliser les médicaments sans sucre et disposer d'un sublimateur (certains GDSAs en ont à disposition de leurs adhérents).

L'acide oxalique est toxique pour les reins chez l'Homme, pensez à bien mettre en place les protections détaillées sur les notices des médicaments.

Quand aux potentiels effets secondaires de l'acide oxalique sur les reines : varroa tue beaucoup plus que l'application annuelle d'un traitement d'acide oxalique avec AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) en respectant les notices.



La campagne de piégeage sélectif de printemps du Frelon asiatique à pattes jaunes s'est déroulée selon un calendrier similaire à 2025, **débutant progressivement fin mars et se clôturant le 18 mai dernier**. Portée conjointement par GDS Bretagne, FREDON Bretagne et les réseaux départementaux des FDGDON et GDSA, cette action s'inscrit toujours dans le cadre du Plan national de lutte contre le Frelon asiatique à pattes jaunes.

Carte des 88 communes ayant réalisé une campagne de piégeage sélectif au printemps 2026 avec des pièges "coréens à ailes"

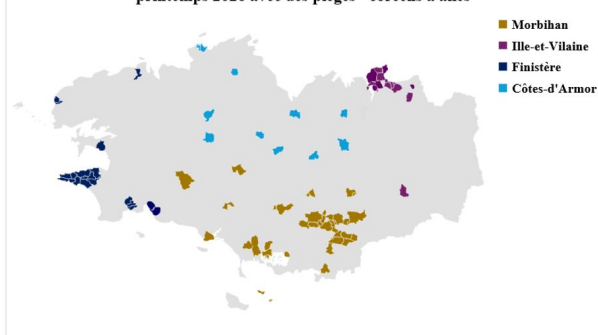


Figure n° 2 : Carte représentant les 88 communes ayant utilisé les "pièges coréens à ailes" dans le cadre de la campagne de piégeage du printemps 2026 du plan national de lutte contre le Frelon asiatique à pattes jaunes.

Les premiers résultats :

Sur le plan des résultats, la campagne 2026 fait état d'une moyenne de 47 frelons asiatiques à pattes jaunes capturés par piège, un chiffre qui reste très proche de la moyenne 2025 (46 individus). Les frelons européens, capturés de manière incidente, s'élèvent quant à eux à une moyenne de 13 individus par piège, contre 10 en 2025. Comme en 2025, la variabilité entre pièges demeure très importante : certains pièges n'ont capturé aucun Frelon asiatique à pattes jaunes, tandis qu'un piège a enregistré à lui seul jusqu'à 401 individus, un maximum qui dépasse nettement celui observé l'année précédente, de 270 captures. Le box plot met également en évidence que 50 % des pièges ont capturé entre 11 et 61 frelons asiatiques à pattes jaunes (figure n°3).

Une avancée notable caractérise cette édition 2026 : le dispositif s'est élargi à **88 communes** réparties sur toute la Bretagne, contre 42 communes pilotes en 2025, avec 40 communes dans le Morbihan, 21 dans le Finistère, 16 en Ille-et-Vilaine et 11 dans les Côtes-d'Armor (figure n°2). L'essor particulièrement marqué du nombre de communes participantes dans le Morbihan s'explique par le soutien financier d'un mécène, qui a permis à de nombreuses communes d'acquérir le piège sélectif coréen à ailes à un tarif préférentiel, facilitant ainsi l'accès à ce dispositif. Ce piège figure parmi les deux pièges sélectifs référencés dans le cadre du plan national.

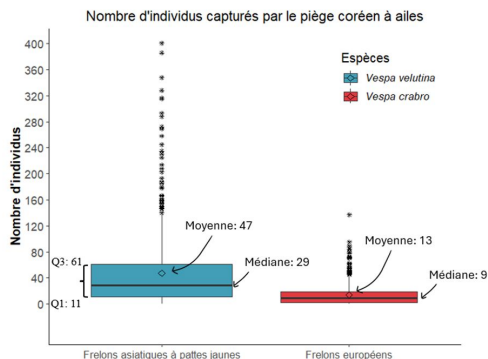


Figure n°3: Comparaison du nombre de frelons asiatiques à pattes jaunes et de frelons européens capturés avec le piège sélectif coréen à ailes. Résultats provisoires établis à partir de 675 pièges.

SUIVI DES CAPTURES

Merci de compléter le relevé de piégeage grâce à l'application dédiée "Alerte Frelon" ou bien de remplir le tableau distribué par votre référent.



A noter, ces résultats sont des chiffres intermédiaires, nous sommes en attente de remontées de données de certaines communes.

Nous invitons les piégeurs n'ayant pas encore transmis leurs données à le faire dès que possible, via l'application dédiée « Alerte Frelon » ou par mail à l'adresse : section.apicole@gds-bretagne.fr



Méthodes de lutte au rucher contre le Frelon à pattes jaunes : résultats d'expérimentation au rucher



Expérimentation ITSAP 2024-2025

Un projet national coordonné par l'ITSAP a été mis en place en 2025 afin de dresser un bilan d'expérience d'apiculteur.rice.s ayant testé différents matériels de protection de ruches. L'objectif est d'aider les collègues apiculteur.rice.s à choisir les modèles pertinents pour protéger leurs ruchers (conditions d'installation, facilité d'utilisation, entretien, contraintes, etc.)

En Bretagne, deux apiculteurs ont testé deux modèles de harpes électriques : « **Apiprotection O'Tilt** » sur un rucher de 7 ruches et « **Sanve Désinsectiseur** » sur un rucher de 15 ruches. Dans les deux cas, les apiculteurs ont placé un bac sous les harpes avec de l'eau savonneuse afin de noyer les frelons électrocutés, et de limiter le risque qu'ils ne repartent après le choc électrique. Des modèles de muselières ont été testés dans d'autres régions : le bouclier « **Rucher de Vignerie** » et le bouclier « **Stop-it** ».

Retrouvez les synthèses de retours d'expérience ici : [harpes électriques](#) - [muselières](#).

Expérimentation complémentaire GDS Bretagne 2025 sur les harpes

Afin de compléter ces retours d'expérience, l'ADA Bretagne et le GDS Bretagne ont demandé un suivi terrain plus poussé de la part des apiculteurs. Il leur a été demandé de suivre :

- Le nombre de frelons asiatiques à pattes jaunes observés en vol devant les ruches pendant 10 minutes, sur le rucher équipé de harpes et sur un rucher témoin situé à proximité, avec un relevé une fois par semaine.
- Le nombre de frelons retrouvés morts dans les bacs d'eau savonneuse placés sous les harpes.

Compte tenu du nombre limité de données disponibles, les résultats sont présentés à titre **descriptif et exploratoire**. Ils permettent d'illustrer les observations réalisées en conditions réelles et d'identifier des pistes d'amélioration pour de futurs suivis.

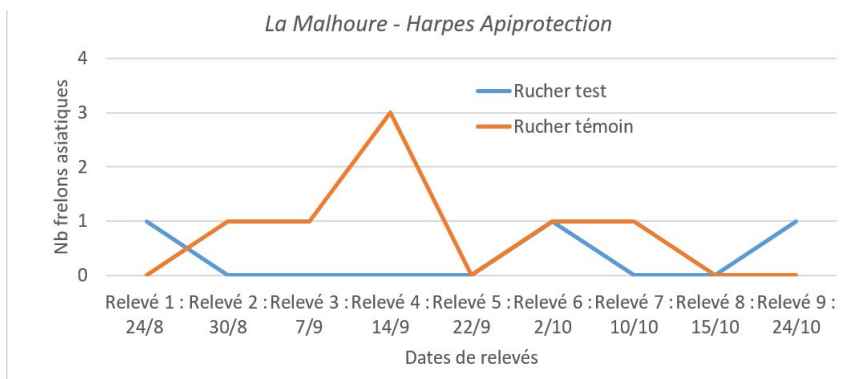


Figure n°4: Nombre de frelons asiatiques à pattes jaunes en vol comptabilisés devant les ruches du rucher test et du rucher témoin pendant 10 minutes

Neuf relevés ont été réalisés entre le 24 août et le 24 octobre 2025. Sur l'ensemble, le nombre de frelons observé est resté faible, avec au maximum 3 frelons dans le rucher le 14 septembre sur le rucher témoin. Les relevés sont des mesures ponctuelles et ne permettent pas d'estimer directement la pression de prédation sur l'ensemble de la journée.

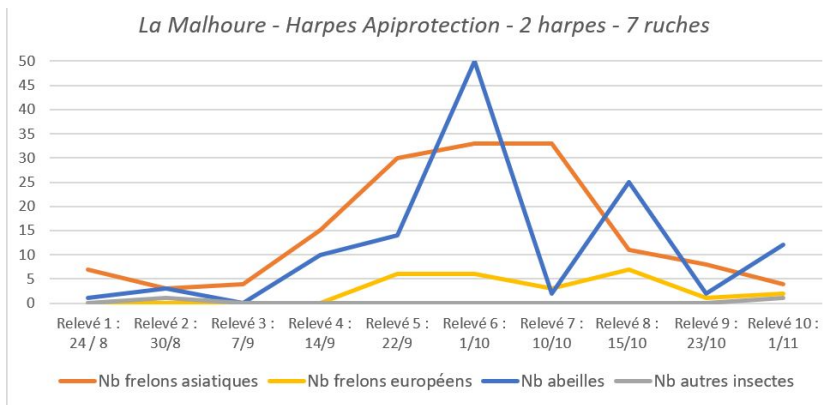


Figure n°5: Nombre de frelons, abeilles et autres insectes retrouvés morts sur le rucher test

Sur les 10 relevés, ont été retrouvés morts : 148 frelons asiatiques à pattes jaunes, 25 frelons européens, 119 abeilles et 2 autres insectes (1 Sirex géant et 1 autre non identifié). On observe une **augmentation de frelons capturés au cours de l'automne, avec un maximum entre mi-septembre et mi-octobre.**

Des frelons asiatiques ont donc été retrouvés morts mais également des insectes non-cibles et notamment, une grande quantité d'abeilles. Les frelons asiatiques à pattes jaunes représentent 55 % des insectes retrouvés morts dans les bacs, et les abeilles 44 %. Ces relevés permettent donc de se questionner sur la sélectivité du dispositif au-delà de sa capacité à intercepter les frelons asiatiques à pattes jaunes.

Conclusions de ces expérimentations et perspectives

Les muselières sont appréciées pour leur facilité de mise en oeuvre et le fait qu'elles n'aient pas d'impacts sur la faune non-cible. Les abeilles réduisent leur comportement de « barbe », et les colonies maintiennent leur activité. Cependant, leur efficacité est perçue surtout pour des pressions faibles à modérées, et les frelons finissent par s'habituer au dispositif.

Les harpes suscitent un intérêt marqué pour leur fonctionnement autonome et leur capacité à réduire la pression de prédation à l'échelle du rucher.

Cependant, ces moyens soulèvent encore des questions de coût, de durabilité des matériaux et de dimensionnement à l'échelle des ruchers professionnels, auxquelles les constructeurs et la recherche appliquée doivent continuer de répondre.

En 2026, l'ADA Bretagne reste associée au projet coordonné par l'ITSAP. Cette fois, plus de matériels sont testés : 16 boucliers « Rucher de Vignerie » (à retrouver sur Facebook ou Instagram), 8 nasses coréennes (vous pouvez retrouver le tuto de construction [ici](#) et le GDSa35 propose également un [plan de montage](#)), 4 harpes électriques du GDSa35, dont voici le [modèle](#). Les résultats seront disponibles en 2027.

Ce projet permettra aux collègues apiculteur.ice.s d'avoir des retours d'expérience concrets sur les méthodes de protection des ruches, le matériel ayant été testé sur des ruchers d'apiculteur.ice.s professionnel.le.s. Les compléments apportés par les relevés sur le terrain constituent une première approche exploratoire.

Plus largement, vous pouvez retrouver un recensement des méthodes de lutte au rucher, du GDS Pays-de-Loire [ici](#).



Les bonnes pratiques de nettoyage et désinfection en routine en apiculture



Les abeilles nettoyeuses éliminent les larves détectées malades. La propolis est un agent anti-microbien (entre autre). Une larve est malade lorsque son tube digestif est contaminé par 3 000 bactéries de *Loque américaine*, en-dessous, son immunité gère... Bref, les colonies ont mis en place des stratégies de lutte contre les agents infectieux mais notre rôle en tant qu'apiculteur.rice.s, puisque nous avons décidé de les gérer, est de les aider dans cette lutte pour leur santé. **La spore de *Loque américaine* est l'agent infectieux le plus résistant en apiculture** (jusqu'à 50 ans dans l'environnement, y compris dans le miel), elle doit donc être notre étalon. Des études montrent qu'en France 99 % des ruchers sont porteurs de ces spores, notre rôle en est donc que plus déterminant.

Règle d'or : avant toute désinfection, procéder à un nettoyage soigné !

Il s'agit de bien gratter tout le matériel en éliminant tout résidu de cire ou de propolis. Les déchets issus de cette étape doivent être détruits par incinération.

A quelle fréquence ?

- Le lève-cadre : Entre chaque ruche ou à minima entre chaque rucher, et surtout, après l'intervention sur une colonie malade.
- Le fond de la ruche : Une fois par an, généralement au printemps, car les ruches sont moins lourdes. Même les fonds en plastique qui peuvent sembler propres car les bactéries ne sont pas visibles à l'oeil nu.
- Les cadres : Les deux ou trois cadres éliminés tous les ans et dès qu'une colonie est morte.
- Le corps de ruche et le couvre cadre : Dès que la colonie est morte, avant de repeupler la ruche.
- Les partitions et les nourrisseurs : Entre chaque utilisation.
- Les vêtements : A minima suite à une intervention sur un rucher malade.

Les protocoles de désinfection

- Le lève-cadre : Le plus simple et efficace est de réaliser un passage pendant **au moins 30 secondes à la flamme**.
- Le matériel en bois (corps de ruche, hausses, couvre-cadre, plancher, cadres, etc.) : La désinfection peut se faire à la flamme en insistant : **le bois doit prendre une coloration brune à la fin de l'opération, bien s'attarder sur les recoins**. Pour exemple : passer trois minutes sur un corps de ruche. Le traitement à la **cire microcristalline** est également efficace si le matériel est plongé **minimum de 10 minutes entre 150 et 160 °C**.

Pour le cas particulier des cadres, ils doivent être détruits dès qu'il y a un signe de maladie. S'ils sont recyclables, le passage par une chaudière à cire ne permet en aucun cas une désinfection suffisante. Le traitement de choix est alors le trempage dans une solution de lessive de soude (achetez un **bidon de "lessive de soude" dosée à 30 %, rien à voir avec les cristaux de soude !**). A température ambiante, préparez une solution à 4 %, (toujours en ajoutant la lessive de soude à l'eau et non pas l'inverse) et laissez tremper plusieurs heures. Pour le trempage dans un bain chauffé (environ 60°C), préparez une solution entre 1 et 1,5% en ajoutant progressivement la lessive de soude à l'eau tiède et laissez tremper en maintenant à température pendant 8 à 10 minutes. Bien rincer le matériel. Attention, la **manipulation est dangereuse** : utiliser des gros gants, des lunettes et des crochets pour sortir les cadres.

- Le matériel en plastique : Trempez le matériel pendant **10 minutes dans une solution d'eau de javel à 26 %**. Le tableau n°1 détaille comment obtenir une solution à 2,6 %. **Au bout de 2h la solution n'est plus efficace**, et attention, les dates de péremptions sur les solutions que vous achetez peuvent être très courtes.

Tableau n°1 : Comment obtenir une solution d'eau de javel à 2,6 % (Source : Guide des bonnes pratiques apicoles- ITSAP)

Dénomination	Usage	Conditionnement	Concentration en chlore actif	Degré chlorométrique	Dilution pour arriver à 2,6% ou 9°chl
Eau de Javel	Grand public	Bouteilles prêtes à l'emploi	2,6 %	9°chl	Pas de dilution
Concentrés, extraits ou eaux de Javel concentrées	Grand public	Doses-recharges de 250 ml (berlingots)	9,6 %	36°chl	Verser un berlingot de 250 ml dans une bouteille d'1l et finir de remplir la bouteille avec de l'eau froide (750 ml d'eau)
Hypochlorite de sodium (eau de Javel)	Industriel	Flacons ou bouteilles en plastique	13 %	47-50°chl	Diluer 1l avec 4l d'eau froide ou verser 200 ml d'eau de Javel dans une bouteille d'1l et finir de remplir la bouteille avec de l'eau froide (800 ml d'eau)
Hypochlorite de sodium (eau de Javel)	Industriel	Flacons ou bouteilles en plastique	24-25%	100°chl	Diluer 1l avec 9l d'eau froide ou verser 100 ml d'eau de Javel dans une bouteille d'1l et finir de remplir la bouteille avec de l'eau froide (900 ml d'eau)

- Les vêtements de l'apiculteur : **Les gants en cuir sont à proscrire !** Les tenues et les gants doivent être **régulièrement lavés en machine à 60°C**. Les masques peuvent également être lavés si les velcros sont soigneusement fermés avant la mise en machine, ce sont eux qui les abîment en s'agrippant dessus. Un trempage de 10 minutes dans une solution d'eau de javel à 2,6 % sera ajouté suite à une intervention dans un rucher malade.

6 Bilan de déclarations de ruches 2025

Données issues des déclarations annuelles

Chaque apiculteur.rice est **tenu de déclarer annuellement toutes ses colonies, dès la première, entre le 1er septembre et le 31 décembre, [ici](#)**. Ces chiffres reposent sur du **déclaratif**, les sur ou sous-déclarations sont donc difficilement quantifiables. Ces données donnent cependant des ordres de grandeur, permettant l'élaboration de cette synthèse.

La Bretagne compte désormais **4 121 apiculteurs déclarés** contre 4 230 en 2024, soit une diminution de 109 déclarants (- 2,6 %). La diminution concerne surtout les apiculteurs de loisir et pluriactifs et se vérifie dans tous les départements et est plus marquée dans le Finistère (- 6 %). Le nombre de professionnels est stable, ce qui n'était pas le cas depuis 2018, où le nombre augmentait fortement chaque année.

Le cheptel apicole breton atteint **83 775 colonies** contre 86 824 en 2024, soit une diminution de 3 049 colonies (- 3,5 %). On observe une forte baisse dans le Finistère (- 11 %) et une augmentation dans le Morbihan (+5,3 %).

Les chiffres suivent la même tendance au niveau national.

En Bretagne, les apiculteurs de plus de 50 colonies représentent un peu moins de 6 % du nombre total d'apiculteurs mais ils détiennent en revanche 62 % du cheptel régional. En moyenne, un.e apiculteur.rice de loisir a déclaré 8 colonies, un.e pluriactif.ve 102 colonies et un.e professionnel.le 391 colonies.

Tableau n°2 : Evolution du nombre d'apiculteurs et de colonies de 2018 à 2025.

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Apiculteurs producteurs familiaux (1 à 49 ruches)	Nombre d'apiculteurs	3642	4050	4613	4345	3587	3657	3981	3888
	Nombre de colonies	27109	31101	35039	33011	29400	31887	33100	31616
Apiculteurs pluri-actifs (50 à 199 ruches)	Nombre d'apiculteurs	118	135	160	157	163	164	154	137
	Nombre de colonies	11426	13563	15265	15074	17025	17279	16102	14602
Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	Nombre d'apiculteurs	47	56	69	73	76	86	95	96
	Nombre de colonies	21335	24056	30183	30819	32227	36503	37622	37557
TOTAL	Nombre d'apiculteurs	3807	4241	4842	4575	3826	3907	4230	4121
	Nombre de colonies	59870	68720	80487	78904	78652	85669	86824	83775

L'apiculture n'est pas développée de la même manière selon les départements. En effet, comme chaque année, le **Finistère compte plus d'apiculteurs et de colonies déclarées que les autres départements** : on y trouve 31 % des colonies et des apiculteurs bretons déclarés.

NB : la carte indique le nombre de colonies déclarées par les apiculteurs de chaque département, et non le nombre exact de colonies présentes dans ces départements.

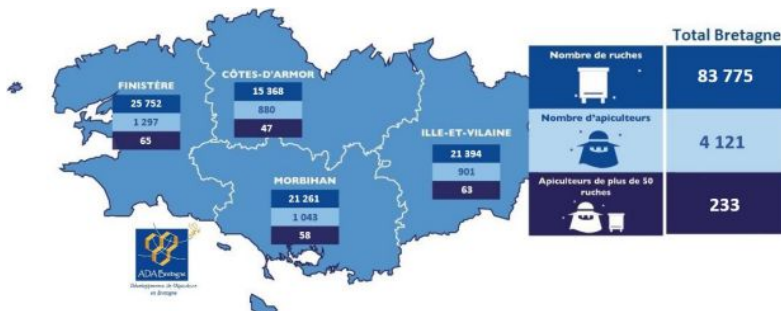


Figure n°6 : Carte de répartition du nombre de ruches et d'apiculteurs en Bretagne

Sur les 13 régions de France métropolitaine, la Bretagne est la :

- **6ème** plus grosse région en nombre d'apiculteurs
- **8ème** en nombre de colonies
- **3ème** région en densité d'apiculteurs (15 apiculteurs pour 100km² en moyenne)
- **5ème** région en densité de colonies déclarées (308 colonies sur 100km² en moyenne, contre 316 en 2024).



Bulletin d'information de l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région Bretagne

7

Bilan de janvier à août 2026 des déclarations à l'OMAA et des investigations toutes voies confondues

Agnès Ménage (Référénte OMAA Bretagne pour l'OVVT)

☎ 02 44 84 68 84 ✉ declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Vidéo de présentation du dispositif :

<https://www.youtube.com/watch?v=NIId73Mr3Ww>

Bilan des déclarations

De janvier à août 2026, **au total 50 déclarations** ont été enregistrées au guichet breton de l'OMAA (figure n°4). Elles concernent les ruchers de **43 apiculteurs** : 20 sont des détenteurs de moins de 10 colonies, 10 de 10 à 49 colonies, 6 de 50 à 199 colonies et 7 de plus de 200 colonies (figures n°7,8, 9 et 10).

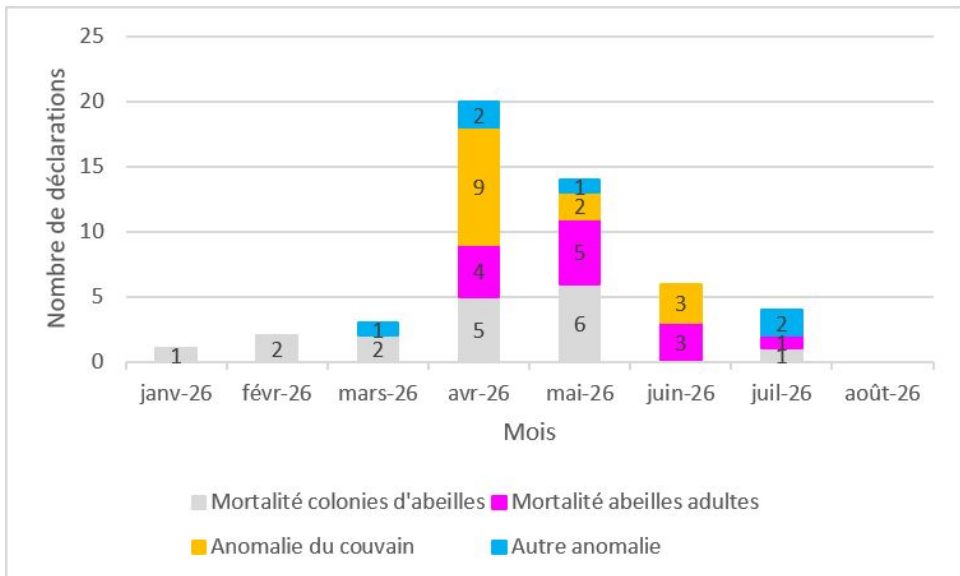


Figure n°7 : Répartition temporelle et motifs des déclarations

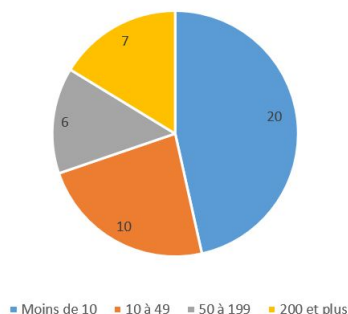


Figure n°8 : Profil des apiculteurs déclarants (nombre de ruches).

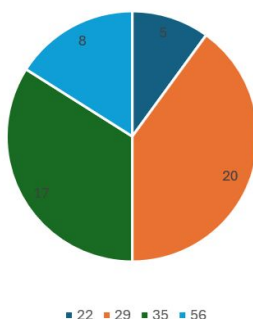


Figure n°9 : Répartition départementale des déclarations.

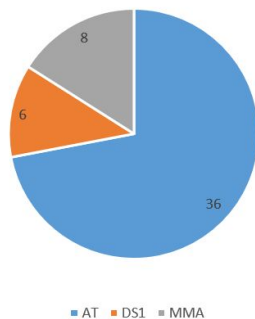


Figure n°10 : Orientation des déclarations.

Nos petites protégées gardent encore une part de mystère pour les apiculteurs et même pour les scientifiques. Cet été nous avons eu l'appel d'un apiculteur à propos d'un comportement étrange des abeilles d'une de ses colonies : elles étaient alignées sur la face avant de la ruche et avançaient et reculaient en rythme comme peuvent le faire les danseurs de danse en ligne (avis aux amateurs de danse country !). Ce comportement reste assez mystérieux et s'appelle le "washboarding" ([voir la vidéo](#)). Il semblerait tout de même qu'il soit plus observé lors de fortes chaleurs.

Bilan des investigations

Investigations dans la voie "Autres troubles (AT)"

Sur les 36 déclarations classées en "Autres troubles", **23 ont fait l'objet d'une investigation** dans le cadre de l'OMAA. Les conclusions de ces investigations, (suspensions ou diagnostics selon les possibilités de réaliser des analyses ou non), sont visibles en figure 11. Vous retrouverez un article sur les loques dans le précédent bulletin de l'abeille.

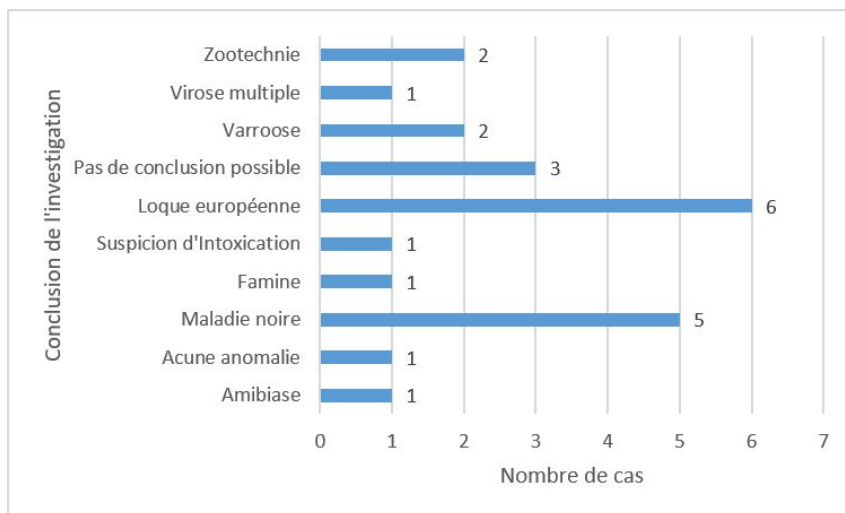


Figure n° 11 : Conclusions des 23 investigations menées dans la voie "Autres troubles" de janvier à août 2026

Investigations dans la voie “Maladies réglementées (MR)”

Six déclarations ont été orientées vers la voie “Maladies Réglementées” : une suspicion se situe dans le Morbihan et s’est finalement avérée être de la Loque européenne, les cinq autres sont sur l’île de Ouessant avec encore cette année une présence très importante de la loque américaine.



Photo n°4 : Test de l’allumette positif sur du couvain atteint de Loque américaine.

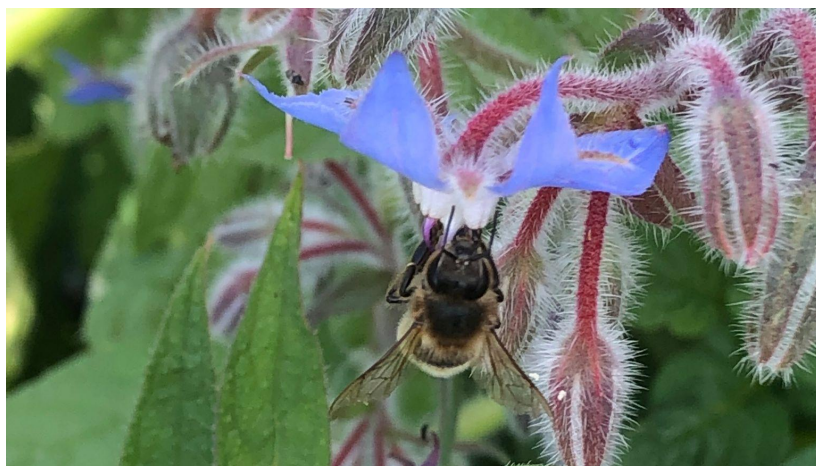
Investigations dans la voie “Mortalités Massives Aiguës (MMA)”

8 déclarations (toutes sur avril-début mai) ont été orientées vers la voie “Mortalités Massives Aigues” : 4 en Ille-et-Vilaine, 2 dans les Côtes-d’Armor, 1 dans le Finistère, 1 dans le Morbihan.

A la suite de ces déclarations, une **visite systématique des ruchers** a été effectuée avec la **réalisation d’analyses** en virologie et en toxicologie et le cas échéant, la mise en œuvre d’une **enquête environnementale**.

Les **conclusions des investigations** sont les suivantes :

- 4 cas : épisode aigu de maladie noire sans facteur d’affaiblissement toxique avéré ou suffisant,
 - 1 cas : épisode aigu de maladie noire avec un potentiel effet cocktail de l’ensemble des toxiques retrouvés par analyse, tous à faibles doses (14 en tout). L’origine de certains toxiques pourraient être d’origine endogène.
 - 3 cas : intoxication au fipronil (cas liés déclarés au même moment et situés sur une même commune)
- Enfin, lorsqu’une étude environnementale a été menée, il n’y a pas été mis en évidence de lien avéré entre les pratiques culturales sur les parcelles environnantes et les constats de mortalité effectués dans les ruchers.



Actualités, formations et événements

- **A vos agendas**
 - **Séminaire scientifique et technique**

Le 6ème séminaire de Résapi aura lieu les **2,5,9 et 12 novembre** en **visio**. L'objectif : partager les dernières actualités scientifiques et techniques de l'apiculture, au plus près des préoccupations du terrain.

Retrouvez les infos et inscriptions [ici](#).

- **Fête du Miel**

La 4ème édition de la fête du miel, organisée par l'Association les Miels de Bretagne, se tiendra le **dimanche 8 novembre 2026** (10h-18h), au niveau de la **Halle Martenot de Rennes**. Retrouvez les infos [ici](#).

- **Alerte *Tropilaelaps***

L'acarien aurait été identifié fin juillet en Turquie. Retrouvez l'alerte [ici](#), ainsi que toutes les informations sur son cycle, les symptômes, sa gestion, dans le bulletin de santé de janvier dernier : [lien](#).

- **Rediffusion de webinaires**

- Webinaire "Y'a pas que Varroa dans la vie, y'a Acarapis aussi", du GDS, ADA, GTV AURA : [lien](#).
- Podcast "Les varroas font de la résistance", de l'ITSAP : [lien](#).

- **Résultats FNOSAD des tests d'efficacité 2025 des médicaments de lutte contre *Varroa***

Trois médicaments ont été évalués : Apivar, FormicPro et Calistrop Biox avec et sans engagement de reine.

Retrouvez notamment les cinétiques d'efficacité des traitements en page 100 : [lien](#).

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez envoyer un email à section.apicole@gds-bretagne.fr si vous souhaitez ne plus recevoir ce bulletin.

VOS PARTENAIRES APICULTURE



GDS BRETAGNE

13, rue du Sabot

CS 40028

22440 Ploufragan

06 88 35 63 02

02 30 08 11 54

section.apicole@gds-bretagne.fr



DRAAF BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne 15
Av. de Cucillé, 35000 Rennes
02 99 28 21 00



GTV BRETAGNE

BP 20360

22106 DINAN Cedex

02 96 85 60 49

sapi@gtv-bretagne.org



ADA BRETAGNE :

GIE Elevages de Bretagne

Maison de l'agriculture rue

Maurice Le Lannou

CS 64240, 35042 Rennes cedex

07 85 35 20 82

camille.ada@gie-elevages-bretagne.fr